

S'informer sur le traitement anticoagulant - Fiche conseil

- N'interrompez **jamais** votre traitement sans l'avis d'un médecin.
- Sauf indication contraire de votre médecin, vous pouvez vous lever et marcher normalement dès le début de votre traitement.
- Consultez immédiatement un médecin ou composez le 15 en cas de saignement anormal.
- Ne pratiquez pas de sport violent ni d'activités pouvant entraîner des coupures ou des chutes.

Pour en savoir plus sur le traitement anticoagulant, **scannez les QR codes**.



**Vous et votre traitement
anticoagulant**

SFMV
PDF



**Traitement anticoagulant et vie
quotidienne**

SFMV
PDF